

D
é
c
.
2
0
1
6

BIELLE

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

- **Le mot du Maire**
- **Ecole**
- **Vie du village**
- **Travaux**
- **Le personnel**
- **ETC...**

LE MOT DU MAIRE

Dans une situation économique difficile, due à la baisse drastique des dotations de l'état aux communes, la municipalité s'est efforcée cette année encore de répondre aux obligations qui lui sont faites : mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme, mise aux normes de l'école, réalisation d'une nouvelle tranche de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de ces opérations.

A ces obligations s'ajoutent l'entretien au quotidien des rues, des chemins communaux, des pistes, des espaces verts, du cimetière,..... Tout cela représente du travail, beaucoup de travail pour nos employés communaux. Et le départ prochain de Francis pour une retraite bien méritée fera donc porter sur les deux employés restant une charge encore plus importante. Alors n'oublions pas que conserver à notre village son attrait et mettre en valeur toutes les richesses qu'il recèle est aussi l'affaire de chacun.

De son côté, la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau a lancé un programme d'aménagement de l'Espace Naturel du Lac de Castet situé sur le territoire de Bielle. Cet aménagement offre à tous les valléens et aux nombreux touristes qui s'y pressent un lieu de promenade et de jeux très apprécié. Dans les jours qui viennent, un premier tronçon de la future « Voie Verte » qui reliera à terme Buzy aux Eaux-Bonnes verra le jour entre le rond-point d'Izeste et le quartier l'Ayguelade, utilisant l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Pour échanger sur tous ces sujets et répondre aux interrogations sur le présent et l'avenir de notre commune, nous vous invitons à une Réunion Publique qui se tiendra le :

VENDREDI 16 DECEMBRE à 20h30
Salle des Associations (Place de l'ancienne Mairie)

Ecole de BIELLE

Nouvelle cantine



Actuellement, la **cantine** de l'école située à l'étage du bâtiment ne dispose pas de sortie de secours. Les rapports de la Commission de Sécurité ainsi que l'obligation de répondre aux normes d'accessibilité nous ont conduits à étudier la construction d'une nouvelle cantine. Ce chantier débutera dès le mois de janvier 2017 et se poursuivra jusqu'aux vacances d'été. Cette extension sera érigée à l'arrière du bâtiment, à la place des garages, et reliée aux sanitaires qui seront rénovés et reliés au réseau d'assainissement.

Le personnel présent à l'école

Le poste d'agent territorial des écoles maternelles (ATSEM) étant vacant, suite au départ à la retraite de Mme Denise BONNEMASON, nous avons procédé à l'embauche du personnel nécessaire, avec l'aide des services de la maison des communes. Marie DONNOT occupe ce poste depuis le 01 janvier 2016.

- Michèle DUVERNEUIL s'occupe de la cantine et du ménage de l'école de Bielle
- Marie-Reine CAUBE gère la garderie le matin et le soir et participe à la surveillance et à la distribution des repas pendant le temps de cantine.
- Marie DONNOT intervient avec l'enseignant pendant le temps de classe auprès des enfants de maternelle et effectue le ménage de l'école de Bihères.



Le transport scolaire

Le conseil départemental a fixé des nouveaux tarifs pour le transport scolaire. Dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal le transport reste gratuit pour une prise en charge d'école à école mais devient payant pour les enfants qui bénéficient d'un arrêt proche de leur domicile. Nous avons donc laissé le choix aux familles, et nous avons modifié le ramassage en fonction des besoins des usagers. Les arrêts des lotissements La Bacou et Laspalettes ont été supprimés pour cette année.

Le Parc National et l'école

Dans le cadre de la charte du Parc National, les enfants des écoles de Bielle et Bihères en Ossau participeront cette année au parcours pédagogique mis en place par le Parc National, ils bénéficieront des interventions d'un guide du Parc autour d'un projet sur les traces et les contes.

Vie du village



L'association **Esprit d'atelier**, qui réunit une vingtaine de peintres a vu le jour au mois d'avril 2016. La commune a mis à disposition de cette association l'appartement situé au 1^{er} étage de l'école. Depuis leur installation dans les lieux, les artistes ont rafraîchi les locaux et les font vivre en dehors des heures de classe.

Depuis le début du mois de novembre, le **Club Fun Valley Ossau** loue la salle des associations sur la place de la mairie, pour y donner des cours de sport. Ainsi Margaux Fleury, la professeur diplômée, propose des cours adultes et enfants de Zumba, renforcement musculaire, Pilate, gym douce...

Le **Comité des Fêtes** a poursuivi son activité d'animation du village. Après la relance de la foire de printemps l'année précédente, les jeunes ont organisé une journée sportive le 1er Mai sur le plateau du Bénou. A grandes enjambées pour les uns ou à petits pas pour les autres, chacun a pu participer à cette épreuve proposant des parcours adaptés à tous les niveaux. Enorme succès pour ce « Premier Trail du Bénou » qui a réuni près de 500 personnes dans une super ambiance. ► www.bielle-en-fetes.fr



Les Fêtes du mois d'août : moment toujours important dans la vie du village, le repas du samedi soir a réuni 250 personnes sur la place du Poundet. Suivi le dimanche matin du traditionnel défilé et du bal ossalois, ces fêtes nous ont permis de recevoir une délégation d'habitants de Berbégat, commune jumelle de Bielle. Ainsi une vingtaine de jeunes espagnols accompagnés du Maire et de son adjoint ont pu participer à la bonne humeur générale tout en découvrant notre village.

L'Association **Histoire et Mémoire d'Ossau (HMO)** a mis en place un **Circuit patrimonial** dans les rues de Bielle et de Bilhères. Des panneaux d'information sur les maisons remarquables et les édifices classés de la Commune ont été posés. Ces panneaux relatant l'histoire, l'architecture et le mode de vie des habitants d'autrefois connaissent un vif succès tant auprès des Biellois que des touristes de passage.



Les Travaux

Séparatif Eaux Usées / Eaux Pluviales

Poursuivant la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales entamée depuis plusieurs années dans divers secteurs du village, c'est dans la rue du Bénou que ce nécessaire travail a été réalisé. Il permettra de soulager la station d'épuration menacée par des arrivées d'eaux claires très importantes menaçant son bon fonctionnement. Ces eaux claires se déverseront dorénavant directement dans l'Arriu-Mage.

Profitant de l'ouverture d'une impressionnante tranchée, la conduite d'eau, vieille de plus de 50 ans, et les adductions aux particuliers ont aussi été remplacées.

Enfouissement des réseaux

Quelques semaines plus tard, ce fut au tour des réseaux électriques et téléphoniques d'être enfouis. Cette opération a bénéficié de la maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de l'Energie ainsi que d'une importante subvention de la part de cet organisme. Au terme de ce chantier, les lampadaires ont été changés et repositionnés pour un éclairage plus efficace, plus harmonieux et moins énergivore. Au final la suppression de tous les fils électriques aura supprimé une pollution visuelle et remis en valeur le patrimoine de cette rue.

Eclairage Public



La rénovation et la mise aux normes des armoires de commande de l'éclairage public ont été réalisées au tout début de l'été. Équipées d'horloges astronomiques, elles permettent de procéder à des extinctions programmées. Profitant de cette opportunité, le C.M. , à l'instar de nombreuses autres communes, a décidé d'expérimenter une coupure nocturne de 00h00 à 05h00. Ce dispositif permettra de réaliser d'importantes économies sur la facture d'électricité et réduira les frais de maintenance liés à l'usure du matériel. Outre l'enjeu économique, ce dispositif répond aux recommandations en matière de protection de l'environnement par la diminution des gaz à effets de serre.

Les travaux de sécurisation du réseau électrique du quartier Laspalettes ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre. Les fils nus, source de nombreux incidents lors d'orages, ont été remplacés par des câbles torsadés et isolés.

Toilettes Publiques

Elles ont fait l'objet d'une rénovation complète. Conformément à la réglementation sur l'accessibilité, une toilette pour Handicapés y a été installée.



Divers

En partenariat avec la commune de Bilhères, la décharge sauvage située dans le ravin de Sillacondre a été nettoyée, les déchets évacués et le ravin protégé par un muret. Comptant sur le civisme de chacun, nous rappelons que chaque jour une déchetterie est ouverte, (Geteu et/ou Louvie-Juzon).

Agents municipaux

Nous avons accueilli deux nouveaux employés communaux qui ont la lourde tâche de remplacer Fernand et Bernard :

- **Florian BARTZ** 22 ans, embauché le 01/09/2015 dans le cadre d'un contrat d'avenir, pour une durée de trois ans.
- **Alexandre MIRO** 24 ans, embauché le 08/03/2016 comme agent technique et actuellement stagiaire jusqu'au 09/03/2017.

Encadrés par Francis Boudin, ils assurent l'entretien des espaces verts, des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de la station d'épuration de la commune avec efficacité et compétence. Grâce à leur disponibilité, leur présence quotidienne dans les rues du village contribue à maintenir un lien social entre tous.



Charte du Parc National

L'adhésion de la commune à la Charte du Parc National nous permet de bénéficier du programme « zéro pesticide » pour les espaces verts. Sous la conduite d'un bureau d'études mandaté par le P.N. un plan de désherbage a été établi ainsi qu'un plan de fleurissement et d'embellissement du village. Le P.N. a pris en charge la formation de nos agents. Chacun pourra d'ailleurs participer à cette démarche grâce au « guide du jardinage au naturel » édité par le Parc et distribué dans les boîtes aux lettres en octobre.

Par ailleurs les communes de Bielle et Bilhères ont décidé de mutualiser l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de ces tâches d'entretien, le P.N. et l'Agence de l'Eau contribuant pour 70% à ces achats.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Bielle dispose actuellement d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) mis en place en 1979. Révisé plusieurs fois, ce document a constitué durant toutes ces années l'outil principal pour encadrer le droit des sols et organiser le développement de la commune.

La loi ALUR rendra caduc le POS de Bielle au 27 Mars 2017. Par délibération du C.M. , la commune s'est donc engagée dans l'élaboration d'un P.L.U. qui lui permettra, au terme de son élaboration, de rester décisionnaire en matière d'aménagement de son territoire. A compter du 27 mars 2017 et jusqu'à validation du PLU par les services de l'état (prévue à l'automne 2018) seul le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera sur le territoire communal.

Les enjeux du PLU

Le PLU précise, au travers d'un règlement et pour chacune des zones délimitées (zone urbaine ou à urbaniser, zone agricole, zone naturelle ou forestière...) les conditions de réalisation et d'implantation des constructions.

Ces possibilités de construire reposent sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques ainsi que sur les besoins en matière d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services. Il permettra aussi de dresser un état des lieux sur l'activité agricole, le milieu naturel et les

espaces protégés (zone Natura 2000), les risques naturels (Plan de Prévention des Risques). Un recensement et une analyse du bâti diffus situé en zone naturelle sera effectué particulièrement sur certaines constructions qui ont fait l'objet de changements de destination ou de modifications mettant en péril leur intérêt patrimonial et leur environnement naturel.

Le déroulement du PLU

Notre souhait est d'associer au maximum les biellois à ce document d'urbanisme qui encadrera le développement de la commune pour les 10 années à venir. Deux réunions publiques vous seront donc proposées ainsi qu'une enquête publique au cours de laquelle chacun pourra venir exprimer en mairie ses remarques.

Mise au point

Dès notre arrivée en mairie en avril 2014, nous avons souhaité installer au centre du village un lieu de rencontre permettant aux habitants de se retrouver et offrant un service de proximité pour l'alimentation. Ce projet a pris la forme d'un café-épicerie.

Au même moment, l'ancienne maison Ménage a été restaurée pour donner naissance à l'Auberge Lavillete.

Afin de donner à ces deux commerces un maximum de chance de réussite, la commune a donc entrepris des travaux de réhabilitation de la place : remise en eau de l'abreuvoir, création d'un trottoir-terrasse devant le café-épicerie, remplacement du revêtement de la chaussée par un enrobé de qualité, remplacement des arbres,Au total, la commune aura investi près de 25 000 € dans cet aménagement. A cela, il faut ajouter l'autorisation d'occupation du domaine public pour les deux terrasses entraînant la modification du sens de circulation sur cette place.

Beaucoup d'efforts donc de la commune, en espérant que ce petit rappel nécessaire fera cesser les incessantes lamentations de ceux qui en ont bénéficié.

Deux ans après, où en sommes-nous ? Si l'auberge semble avoir parfaitement réussi l'installation et le développement de son activité, il n'en est pas de même pour le café-épicerie. Ouverture aléatoire et offre alimentaire quasi inexistante participent à un constat que chacun peut dresser aujourd'hui : ce commerce ne rend plus le service que le village était en droit d'attendre.

Au jour le jour

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un habitant du village ne vienne se plaindre en mairie. En cause, les chiens divagants en toute liberté dans les rues ou sur les places et surtout les petits souvenirs de leur passage dont ils parsèment les trottoirs et les pelouses. En plus du risque de glissade que ces déjections font courir aux passants et particulièrement aux personnes âgées, elles constituent une déco très discutable.

Appel donc à la bonne volonté de leurs propriétaires à qui il est rappelé que le domaine public est la propriété de tous et doit donc être respecté par tout un chacun.

Rappels

Toutes les délibérations prises lors des séances du Conseil Municipal peuvent être consultées sur :

► www.mairie-bielle.fr

Les délibérations de la Commission Syndicale du Haut-Ossau (CSHO) sont affichées dans le hall d'entrée de la mairie.